

2

218

37

3 Compte de l'an 1772

Renon le 10 Mellior an 1772

3 Trinités



oyen
à
tienne
et
ur

15
8
8.

6
15.
A

15

15

358

L'cole Française des beaux arts à Rome

Compte que rend, au Ministre de l'intérieur le Citoyen Suwée, directeur de l'cole Française des beaux arts à Rome, des recettes et dépenses par lui faites pendant le 3^e trimestre de l'an onze, quant aux dépenses ordinaires; et quant à ce qui concerne les constructions et réparations au nouveau palais de France depuis son compte rendu sur cet objet le 10 floréal dernier.

Recettes.

Argent de France liastrea

Il est à observer que suivant mon compte rendu du 3 ^e trimestre le 10 Messidor an onze, il restoit entre mes mains des recettes pour les dépenses ordinaires une somme de	11,056 ^s 53 ^c	8555 ⁰⁰	69 ⁰⁰
Depuis j'ai reçu pour le même service le 22 Juillet (4 Thermidor an onze) de M ^r Lavaggi	1,118 ^s 36 ^c	808 ⁰⁰	78 ⁰⁰
le 22 aoust (3 fructidor an onze) du même	1,118 ^s 36 ^c	808 ⁰⁰	78 ⁰⁰
le 30 7 ^{bre} (3 jour complémentaire) du même	1,118 ^s 36 ^c	808 ⁰⁰	78 ⁰⁰
Suivant mon compte rendu le 10 floréal des recettes et dépenses relatives aux constructions et réparations faites au nouveau palais de France, il étoit également resté entre mes mains une somme de	1,113 ^s 20 ^c	807 ⁰⁰	87 ⁰⁰
J'ai depuis reçu pour le même objet de M ^r Lavaggi, sur ma lettre de change du 1 ^{er} Juin 1803 (12 praireal an onze)	5,000 ^s	909 ⁰⁰	09 ⁰⁰
Reçu du même le 18 aoust 1803 (20 Thermidor)	5,000 ^s	909 ⁰⁰	09 ⁰⁰
La somme totale des recettes monte à trente huit mille cinq cent quarante quatre francs quatre vingt onze cent ^{mes} ou sept mille huit piastres huit Dayochi	28,544 ^s 91 ^c	7008 ⁰⁰	08 ⁰⁰

Dépenses ordinaires.

206
N^{os} des pièces

Traitement du Directeur	272 ^s	75 ⁰⁰	00 ⁰⁰
Pour sa table y compris les six jours complémentaires	288 ^s	00 ⁰⁰	00 ⁰⁰
Pour le traitement pécuniaire de 10 pensionnaires les C ^{tes} Callamar, Moutoni, Marin, Gaste, Grandjean, Gaudar, Coussin, Clemence, Dupaty et Bonnet à raison de 40 piastres 89 Dayochi pour chaque	408 ^s	90 ⁰⁰	00 ⁰⁰
	968 ^s	65 ⁰⁰	00 ⁰⁰

N^o des piéces

De l'autre part

969 63

	Payé au Citoyen <i>Barriette</i> , arrivé aux premiers jours de fructidor, son traitement entier de l'an onze	163.	56.
	Pour la nourriture de douze pensionnaires, le Citoyen <i>Jamin</i> y compris, ainsi que le Citoyen <i>Barriette</i> pendant les trois mois du trimestre et les six jours complémentaires	512.	"
	Pour la retenue annuelle des onze pensionnaires maintenant à Rome suivant le règlement	600.	"
	Pour la Voiture	96.	"
1. 2. 3.	les trois états émargés	124.	50.
	L'étude du modèle vivant étant rétabli depuis le premier Messidor, et les modèles étant payés par quinzaine, à raison de trois ecus, cette dépense monte pour le trimestre à	81.	"
4.	La Note de la femme de charge, pour menus frais et dépenses extraordinaires pendant la maladie de plusieurs pensionnaires, et le blanchissage du linge de lit, de chambre et de table pour toute l'année monte à	123.	82
	Pour les étrennes du mois d'août, suivant l'usage, aux gens de la maison	7.	"
	Suis aux différentes personnes de service chez le pape, secrétaire d'état, Maggordome, au Vatican, Capitale et autres endroits	15.	"
5.	à M ^r <i>Martelli</i> medecin, pour ses honoraires de l'an onze et gratification des soins extraordinaires donnés pendant de longues maladies des pensionnaires 20 7 ^{bre} 1802	40.	"
6.	à M ^r <i>Maggi</i> , chirurgien, pour ses honoraires de l'an onze 7. 7 ^{bre} 1802	20.	"
7.	à Pietro <i>Baroni</i> , apothicaire, suivant son reçu du 1 ^{er} septembre 1802	17.	51.
8.	à Bartholomeo <i>Curti</i> , potier de terre, reçu du 10 juillet 1802	5.	40.
9.	à Giuseppe <i>Gentili</i> , charbonnier, pour une charrette et denier de charbon 14 juillet 1802	16.	80.
10.	à Francesco <i>Pioli</i> serrurier suivant son mémoire et reçu du 23 juillet	4.	40.
11.	à Stefano <i>Alasi</i> chaudronier, suivant son mémoire et reçu du 28. juillet	11.	92.
12.	à Vincenzo <i>Picciarri</i> charbonnier reçu du 15 7 ^{bre} 1802.	6.	90.
13.	à Domenico <i>Benvenuti</i> vitrier, suivant son mémoire et reçu du 20 7 ^{bre} 1802.	6.	89.
14.	à M ^r <i>Domen</i> <i>Lavaggi</i> banquier, pour le compte du Citoyen Jacques <i>Recamier</i> , pour sa commission des sommes payées de son ordre et pour raisons exprimées dans le reçu du 20 7 ^{bre} 1802.	194.	10.
15.	à Serafini <i>Rotti</i> marchand de bois reçu du 27 7 ^{bre} 1802	7.	80.
16.	à Giuseppe <i>Roll</i> menuisier suivant son mémoire et reçu du 7 ^{bre} 1802	38.	75.

Suivent les payemens faits pour solder les mémoires
régles des travaux faits au nouveau palais de France

17. à Filippo *Ferrini* maître maçon pour solder un mémoire réglé montant à la

voir mon compte du 10 floréal 12^o 1^{er} des piéces à l'appui

3032 38

100
N^o de la piece

Ci contre

304
303^l 38.

somme de $\left. \begin{array}{r} 2608^{\text{p}} \\ 95^{\text{b}} \end{array} \right\}$
 sur quoi il a reçu suivant mon compte rendu le 10 floréal des travaux
 faits à la Villa Medici $\left. \begin{array}{r} 1110 \\ 48 \end{array} \right\}$
 Restoit à payer $\left. \begin{array}{r} 1498 \\ 45 \end{array} \right\}$

qui suivant sa quittance ont été payés le 29^{bre} 1803 cy 1498. 45.

18.

voir le N^o 17 du même compte

à Jean Carmine blanchisseur de bâtiment en un mémoire réglé
 montant à $\left. \begin{array}{r} 272^{\text{p}} \\ 61^{\text{b}} \end{array} \right\}$
 sur quoi il a reçu suivant mon dernier compte $\left. \begin{array}{r} 45 \\ \end{array} \right\}$
 Restoit à payer $\left. \begin{array}{r} 227 \\ 61 \end{array} \right\}$

qui ont été soldés suivant son reçu du 16^{bre} 1803. cy 227. 61.

19.

voir le N^o 16^o

à Antonio Christofali, terrassier, pour six paiements d'appartemens
 un mémoire réglé de $\left. \begin{array}{r} 294^{\text{p}} \\ 71^{\text{b}} \end{array} \right\}$
 sur quoi il a reçu suivant mon d^{er} compte $\left. \begin{array}{r} 206 \\ \end{array} \right\}$
 Restoit à payer $\left. \begin{array}{r} 88 \\ 71 \end{array} \right\}$

ce mémoire a été soldé suivant le reçu le 3 août 1803 cy 88. 71.

20.

voir le N^o 17^o

à Stefano Cusi, peintre vernisseur, deux mémoires réglés l'un de 155^o
 piastres 71 ~~l'autre de 100 piastres 39^o~~ l'autre de 100 piastres 39^o l'ensemble
 sur quoi il a reçu à compte $\left. \begin{array}{r} 261^{\text{p}} \\ 70^{\text{b}} \end{array} \right\}$
 Restoit à payer $\left. \begin{array}{r} 28 \\ 76 \end{array} \right\}$
 ensemble $\left. \begin{array}{r} 222 \\ 94 \end{array} \right\}$

qui ont été soldés suivant son reçu des 19 juin et 17^{bre} 1803 cy 222. 94.

21.

à Jean Baptiste Pinchart menuisier pour deux mémoires
 réglés l'un de 114 40 } ensemble 147^o 59^o qui ont été payés
 l'autre de 33 19 }
 suivant son reçu du 11 août 1803 cy 147. 59.

22.

à Jean Baptiste Quartaroli vitrier pour deux mémoires réglés
 l'un de 64 " } ensemble 90^o 34^o qui ont été soldés
 l'autre de 26 34 }
 suivant les reçus des 5 juin et 28 août 1803 90. 34.

23.

à Antoine Tomaschi serrurier pour deux mémoires réglés
 l'un de 186 17 } ensemble 308^o 80^o qui ont été soldés
 l'autre de 122 63 }
 suivant des reçus des 10 juillet et 6^{bre} 1803 308. 80.

5616^o 84^o

De & piece de

De l'autre part

5616 82

24	à Giuseppe <i>holl</i> , menuisier pour deux mémoires réglés l'un de 261 92 l'autre de 199 96	ensemble 461 88 qui ont été soldés	461 88
25	a Antonio <i>Real</i> et Camille <i>Scardi</i> maçons pour un mémoire réglé suivant le reçu du 8 7 ^{bre} 1803		154 86
26	à François <i>Constance</i> serrurier suivant son mémoire réglé et reçu du 30 7 ^{bre} 1803		154 91
27	à Domenico <i>Benvenuti</i> vitrier pour une caisse de verre de bohème, transport &c. suivant son mémoire et reçu du 30 7 ^{bre} 1803		115 56
28	à Giuseppe <i>Guidi</i> Plombier suivant son mémoire réglé et son reçu du 22 7 ^{bre} 1803		184 84

Le Total des dépenses monte à six mille
Six cent soixante huit piastres quatre vingt sept Bayochi ci 6668 87

Resultat

La recette monte à	7008 08	qui font argent de France	58,544 91
la dépense s'élève à	6668 87	qui réduites en argent de France donnent	56,678 80
partant la recette surpasse la dépense de	339 21	qui produisent argent de France	1,866 11

Etat des sommes dues par l'établissement

Quatre pensionnaires ne sont pas encore arrivés aux quels il est dû le traitement pécuniaire de l'an Ouzé à raison de deux cent francs, par an, pour chaque y compris la retenue ce qui seroit la somme de 800

En Employant pour acquitter cette dépense l'excédent de la recette 1,866 11

Il manque pour couvrir le déficit deux mille neuf cent trente trois, francs quatre vingt neuf Bayochi cy 2,933 89

Certifié véritable le présent compte dont il résulte que le total des recettes s'élève à la somme de
Sept mille huit cent quarante quatre francs quatre vingt deux centimes, ou Sept mille
huit piastres, huit Bayochi; et le total de la dépense à Six mille, Six cent
Soixante dix huit francs, quatre vingt centimes, ou Six mille, Six cent, Soixante dix
piastres quatre vingt sept Bayochi, partant la recette surpasse la dépense de
Mille huit cent, Soixante dix francs, ou centimes, ou trois cent trente neuf
piastres quatre vingt neuf Bayochi. Mais les sommes restant dues, s'élèvent à
quatre mille huit cent francs, et il ne reste pour les acquitter que mille huit cent
Soixante dix francs ou centimes, il manque donc pour couvrir le déficit deux
Mille, neuf cent trente trois francs quatre vingt neuf centimes.

Fait le 16 Vendémiaire an Douze, N. P. Le Directeur François

[Signature]

Ministère de
l'Intérieur au XI.
3^e Division
Bureau des arts

310

Ecole Française des beaux arts à Rome

Compte que rend au Ministre de l'intérieur le
Citoyen Directeur des recettes et dépenses par lui faites et
autorisées pendant l'an Onze.

Première partie.

Recette.

Chapitre 1^{er}

Revenu ordinaire

Fait recette le comptable de la somme de quarante piastres trente
six Bayochi à quoi monte la recette par lui faite directement pendant
l'an Onze sur les revenus ordinaires de location suivant le détail
ci après savoir :

De Paolo Pera locataire d'une maison appartenante à la
nation et dépendante du palais de France, maintenant louée cent trois
écus quatre vingt Bayochi par an, monnaie grosse, qui font
monnaie fine, sixante huit piastres vingt sept Bayochi à commencer
du premier juin mille huit cent deux, pour sept mois quarante
piastres trente six Bayochi qui font en argent de France

222

ou 40 36

Total

222

ou 40 36

Chapitre 2^e

Première Section.

Fonds affectés au service ordinaire.

Fait recette le comptable de la somme de cinquante
trois mille trois cent soixante dix neuf francs quatre
vingt seize centimes par l'entremise de M. Lavaggi
Banquier à Rome, de mois en mois en deux paiements
de chacun quatre mille quatre cent quarante huit francs

rente trois centimes, conformément à la décision du
Ministre de l'intérieur du 7. fructidor au dix et une lettre de
la même date au Citoyen Recamier banquier à Paris.

	53379 ^f	96 ^{cent}	ou	9705 ^{liastres}	36 ^{den.}
Total.	53379 ^f	96 ^{cent}	ou	9705 ^{liastres}	36 ^{den.}

Deuxieme Section

Fonds extraordinaires spécialement affectés aux
constructions et réparations du nouveau Palais de France.

fait recette de la comptable de la somme de trente mille
francs recue sur lettres de change à l'ordre de M^r
Savaggi banquier à Rome comme il suit savoir

Date des lettres de change					
Le 31. Janvier 1803	3000 ^f	ou	909 ^{liastres}	9 ^{den.}	
Le 7. Mars 1803	3000	ou	909	9	
Le 30 Avril 1803	3000	ou	909	9	
Le 1 ^{er} Juin 1803	3000	ou	909	9	
Le 18 Aoust 1803	3000	ou	909	9	
Le 24 Octobre 1803	3000	ou	909	9	
Total.	30,000 ^f	ou	9054 ^{liastres}	81 ^{den.}	

Récapitulation de la Recette

Chapitre 1 ^{er}	1 ^{re} Section	222 ^f	ci	222 ^f	ou	40 ^{liastres}	36 ^{den.}	
Chapitre 2 ^e	1 ^{re} Section	53379	96	83379	96	15,159	90 ^{den.}	
	2 ^e Section	30000						
Total général quatre vingt trois mille six cent un franc quatre vingt seize centimes ou quinze mille deux cent liastres vingt six bayochi				83601 ^f	96 ^{cent}	ou	15,200 ^{liastres}	26 ^{den.}

Deuxieme partie

Dépenses.

Chapitre 1^{er}

Traitemens, appointemens, ou pensions fixes.

Fait dépense le comptable de la somme de quatre mille quatre cent quatre vingt cinq piastres, montant des traitemens, appointemens et pension fixe autorisés par le Ministre qui ont été payés pendant l'an ouve comme il suit Savoir:

Le traitement du Directeur à raison de 90 piastres 90 Bayochi par mois pour l'année	1,090.	9 ²
Le traitement de treize pensionnaires Les C ^{rs} Dubat, Callamar, Guerin, Dupaty, Coustin, Moutoni, Clemence, Barriette, Marin, Gasse, Gaudar, Grandjean, Bonnet, à raison chacun de 18 piastres 18 Bayochi par mois y compris la retenue, pour les treize par mois, 226 piastres 26 Bayochi et pour l'année	2,836.	8.
aux différentes personnes employées au service du Palais suivant les deux états ci-joints, pour l'année	498.	
au Médecin Martelli pour les honoraires pendant l'année	40.	
au Chirurgien Maggi pour l'année	20.	
Somme totale quatre mille quatre cent quatre vingt cinq piastres	4,484.	^{piastres}

Chapitre 2^e

première Section.

Dépenses diverses et d'entretien pendant l'année.

Fait dépense le comptable de la somme de trois mille six cent trente huit piastres quatre vingt neuf Bayochi montant des dépenses diverses acquittées pour le service de l'École française des beaux arts à Rome, pendant l'an ouve ainsi qu'il est détaillé ci après Savoir.

Pour la table du Directeur	1,044.	^{piastres}
Pour la table des pensionnaires en raison du nombre étant arrivés successivement	1,506.	75 ¹²
Pour la rente	284.	
ensemble	2,734.	75 ¹²

	De l'autre part	piastres	ls
Pour un trimestre du modèle		21.	
à la somme de charge suivant les quatre notes pour les dépenses imprimées de maladie et quelques meubles		281.	92.
Pour l'huile suivant l'usage au Palais		3.	
Pour les étrennes soit au dedans soit au dehors du Palais		44.	
à Baroni apothicaire		29.	33.
à Angelini pour la taxe camérale ordinaire et extraordinaire de l'eau		13.	20.
à Bernardoni pour l'huile		54.	18.
à Notti Marchand de bois		26.	80.
à Gentili et Pichiaro charbonniers		21.	37.
à Mariotti et Alosi chaudronniers		24.	74.
à Adduci cordonnier de Matelats		5.	
à Tribolini Serrurier		2.	60.
à Buoli Serrurier		5.	80.
à Castrati et della Lunga pour illumination		63.	79.
à Donvenuti Vêtrier		8.	58.
à Boll menuisier		38.	75.
à Germilli imprimeur		2.	60.
à Cursi potier de terre		5.	40.
à Vincenzo de Angeli pour port d'une caisse venant de Marseille		4.	90.
à Lavaggi banquier pour le compte de C. Mecarnier prêtre commission des sommes payées de son ordre		194.	10.
Somme totale trois mille six cent trente huit piastres quatre vingt neuf Scapochi.		3638	89.

Deuxieme Section

Dépenses extraordinaires faites au nouveau Palais de France ci devant villa Medici en construction et réparation.

Fait dépense le comptable de la somme de sept mille soixante cinq piastres montant des dépenses diverses acquittées pour les constructions et réparations faites pendant l'an ouve au nouveau palais de France, ci devant Villa Medici, ainsi qu'il est détaillé ci après savoir: /.

à Terrini maître maçon	2,608.	95.
à Stefano Losi peintre	31.	45.
à Antonio Riva menuisier	25.	27.
à Ludovico Cavalletti menuisier	10.	12.
à Giuseppe Holt menuisier	471.	12 1/2
à Jean B ^{te} Pinchart menuisier	196.	21.
à Stefano Losi peintre	122.	69 1/2
à Quartarone vitrier	200.	70.
à Antonio Somaschi serrurier	204.	70.
à François conscience serrurier	92.	81.
à Antonio Reali et François Socardi marbrier	200.	20.
à Lorenzo Radici menuisier	164.	4.
à Giovanni Carmine Blanchisseur	272.	61.
à Domenico Benvenuti vitrier	88.	75.
à Antonio Vangelisti menuisier	208.	92.
à Antonio Christofali Terrassier	294.	71.
à Stefano Losi peintre	261.	70.
à Jean B ^{te} Pinchart menuisier	147.	59.
à Quartaroli vitrier	90.	24.
à Antonio Somaschi serrurier	208.	81.
à Giuseppe Holt menuisier	461.	88.
à Antonio Reali et François Socardi marbrier	154.	86.
à François Conscience serrurier	124.	91.
à Benvenuti vitrier	115.	56.
à Guidi Nombier	184.	84.
Somme totale sept mille soixante cinq piastres	7,065	89

Récapitulation de la dépense.

Chapitre 1 ^{er}	4,485.	ou	24,667.	50	
Chapitre 2 ^e	1 ^{re} Section	2,638	89.	10,702.	
	2 ^e Section	7,065.	"		89
Total général quinze mille cent quatre vingt huit piastres quatre vingt neuf Scapschi ou quatre vingt trois mille cinq cent trente huit francs quatre vingt six centimes 1/2.				15,188	89.

Résultat.

Résultat

la Recette monte à 15,200. ^{piastres} ^{ls} 26. monnaie de France 83,601^s 96^{cent}

la Dépense monte à 15,188. 89 ^{ou} 83,538. 90

Par conséquent, il y a nette ^{piastres} ^{ls} 11 57. ^{ou} 63^s 6.^{cent}

Certifié véritable le présent Compte dont il résulte que le total des recettes s'élève à quatre vingt trois Mille, Six cent un franc quatre vingt Sept Centimes, ou quinze Mille deux cent piastres vingt Six Bajocchi, et le total des dépenses à quatre vingt trois Mille, cinq cent trente huit francs, quatre vingt Six Centimes, ou quinze Mille cent quatre vingt huit piastres quatre vingt Neuf Bajocchi, parant il reste en Caisse soixante trois francs Six Centimes, ou onze piastres quatre Sept Bajocchi.
Donné ce quatre Brumaire an douze de la République Française

[Signature]

15184 = 89
 110
 151880 97
 15188
 1670680
 85534
 4 = 90
 85538 = 90
 63 = 6
 85601 = 96

85601 = 96
 85538 = 90
 00065 = 06
 313

L'Instruction à tenir que M^r de Camille
 avait retiré les restant cinq mille francs
 de l'ordonnance de six pour le service de l'an 10
 avec une lettre de change du 6 4621802
 Je l'ai ainsi porté en recette dans le Compte
 particulier que j'ai rendu le 10 floréal an 11 des
 Travaux, fait au Monsieur galais de France
~~le compte de l'année maintenant fait de l'année dernière~~
 et qui se trouvent Supérieure dans le
 Compte Général de l'an 11 x dans lequel celui de
 10 floréal se trouve fondue
 tout chose restant dans l'ordre. puis que
 le Liquidateur J'appui l'examen du dit
 Compte Général trouva que les recettes
 M^r de Camille aux ordonnances expédiées
 quant au protestus de fait qui est l'ordonnance
 conditionnellement, n'a pas en lieu vu que
 l'arrivée des pensions qui devaient y être
 lieu, ne se sont point rendu à Rome
 J'ai luicy toute les pièces que le Liquidateur
 m'a fait parvenir dans son rapport pour
 pouvoir examiner le Compte de cette année
 le 20 fructidor an 13, je suis tout Supérieur en

xx Les duplicata
 des deux premiers
 trimestres, et ceux
 de l'Etat d'Orange
 de toutes l'année

lui manquait pour pouvoir rendre compte de ma
 situation de comptabilité au ministre, trois des quatuor
 de l'exercice de cette année, je vous en adresse aussi
 les duplicatas sans les joindre à l'appui par la
 raison déjà citée. Tous les comptes ont été
 et approuvés par le ministre ^{comme} et il est conté
 par les copies et extraits de ses lettres, aussi
 joint ici, j'ai espéré que ces M^{rs} ne trouveront
 pas non plus que j'ai l'emploi d'autant fait pour
 le service de cette année que ceux qui avaient été
 destinés pour ce ~~service~~.

mon compte du 1^{er} trimestre porte une avance de
 9481 = 30 - tel était en effet mes avances jusqu'à
 en rendant mon dernier compte je n'avais reçu en
 an 15 Vendémiaire an 11. que 15,000 frs des 20,000 que

le ministre avait mis à ma disposition pour le service
 liquidation de cette année, le ministre cependant dans l'approbation
 de son rapport du compte ^{du 1^{er} trimestre} les comptes comme rece-
 vent les m^{rs} ce n'a été que bien après que j'ai été informé par
 M^r Decarné qu'il les avait touchés sans mon
 après mon
 pte rendu le précédent sur ma lettre de change du 6 p^{bre} 1802
 vendémiaire an 11. Cette manière ^{qu'il} ne me reste plus de que 1481 = 30
 Sur l'exercice de l'an 10. mais, comme par faute

214

École Française des beaux arts à Rome.

Compte que rend au Ministre de l'intérieur le Citoyen *Suvée*, Directeur de l'École Française des beaux arts à Rome, des recettes et dépenses par lui faites et autorisées pendant le trimestre composé des mois *germinal*, *floréal* et *praireal* de l'an *Onze*.

Recettes.

	monnaie de France		piastres	
Il est resté en caisse d'après le compte du 15 germinal an onze	12,421	20	2258.	40.
Recu de M ^r Lavaggi Banquier le 26 avril 1803 (6 floréal an onze)	4,448,	36.	808.	78
Recu du même le 1 ^{er} Juin 1803 (1 ^{er} praireal an onze)	4,448,	36.	808.	78
Recu du même le 21. Juin 1803. (1 Messidor an onze).	4,448,	36.	808.	78.
Total des recettes.	25,766.	38	4684.	74

Dépenses.

306
Des pièces.

	Le traitement du Directeur.	272.	78
	Pour sa table.	270.	
	Pour la pension pécuniaire des Citoyens Callamard, Moutoni Marin, Gaudar, Gasse, Grandjean, Dupaty, Bonnet, Coussin, Clemence, à raison de 40 piastres 89 boyochi par trimestre, fait pour les six.	408.	90
	De plus payé aux Citoyens Dupaty, Bonnet, Coussin et Clemence les huit mois écoulés lors leur arrivée à Rome.	426.	16
	Pour les trois mois de nourriture des Citoyens Callamard, Moutoni, Marin, Gaudar, Gasse, Grandjean et Jamin.	315.	
	Pour celle des Citoyens Dupaty, Bonnet, Coussin et Clemence arrivés successivement en floréal et praireal.	90.	
	La Voiture.	96	
1. 2. 3.	Les trois états émargés des personnes au service de l'établissement.	124.	50
4	La Note des menus dépenses faites par la femme de charge quittance du 24. juin.	53.	56
5	à Pietro Baroni apothicaire quittance du 2. Juin.	13.	18.
6. 7.	à Francesco Bernardoni pour deux barils d'huile d'olive reçus du 3 au 20 Juin.	23.	38.
	Total des dépenses.	2,103.	36.

N^{ros} Des piéces

De l'autre part.

		2,103 ^{l.}	36 ^{l.}
8.	à Po. Pietro Teribilini Ramoneur reçu du 6 mai	2.	60
9.	à Sio, Antonio Adduci, Cardeur de matelats, reçu du 14 mai	5.	"
10. 11.	à Serafini Angelini pour la taxe Camerale de la Fontaine, soit pour taxe ordinaire, soit pour celle extraordinaire résultante de réparations d'aqueducs suivant les deux quittances.	13	80.
12	à Francesco Ginelli, imprimeur, pour l'impression de l'affiche afin d'inviter les personnes qui voudroient concourir pour la place de modèle à l'école, quittance du 15. juin.	2.	60.
13.	à Domenico Benvenuti vitrier suivant son mémoire et reçu du 29. avril	2.	19.
Total des dépenses.		2,129 ^{l.}	5 ^{l.}

Recapitulation.

La recette y compris ce qui restoit en Caisse est de	2,684 ^{l.}	74 ^{l.} qui sont monnoie de France	25,766 ^{l.}	88 ^{l.}
La dépense monte à	2,129 ^{l.}	5 ^{l.} qui sont monnoie de France	11,709 ^{l.}	75 ^{l.}
Parlant la recette surpasse la dépense de	2,555 ^{l.}	69 ^{l.} qui donnent argent de France.	14,056 ^{l.}	13 ^{l.}

Certifié véritable le présent compte dont il est dit que le total des recettes s'élève à la somme de quatre mille six cent quatre vingt quatre piastres soixante quatre bajocchi, qui font en monnoie de France deux mille sept cent soixante six francs, vingt huit centimes, et le total de la dépense à deux mille, cent vingt neuf piastres cinq bajocchi, qui font en argent de France onze mille, sept cent, vingt francs, soixante quinze centimes, parlant la recette surpasse la dépense de deux mille cinq cent cinquante cinq piastres, soixante neuf bajocchi, qui donnent en argent de France quatorze mille cinq cent six francs, cinquante trois centimes.

Rome ce 10 Millidiar au ordre de la République Française

M. C.

316

École Française des beaux arts à Rome.

Compte des recettes et dépenses faites par le Citoyen
Suvée, directeur de l'École Française des beaux arts à
Rome pendant le premier trimestre de l'an onze.

D'après le compte que j'ai rendu le 15^e Vendémiaire d.^{or} du quatrième trimestre de l'an dix, les dépenses passaient les recettes de la somme de 9,881.^s 30.^c cette somme devant être acquittée sur les fonds décrets pour le service de l'École pendant l'an dix, n'est portée ici que pour mémoire.

9. 881.^s 30.^c

Recette.

Conformément à l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 7. Fructidor au dix, qui règle pour l'an onze la perception des fonds destinés pour

les dépenses ordinaires, reçu du Cit ^e Lavaggi le premier Brumaire	808	72 ^{ls}
Reçu du même le 2. Frimaire	808.	78
Reçu du même le 9. Nivose	808	78.

Il existe près le palais une petite maison appartenant à la Nation et louée. A mon arrivée ici, il y avait déjà beaucoup d'arrière, mais non obstant les efforts que j'ai fait en fait faire, il m'a été impossible de rien en tirer, vu la misère extrême des locataires, ce qui me fit prendre, au premier juin d.^{or} le parti de la louer au S^r Paolo Pera, moyennant

103^l 80^s par an.

Reçu depuis le premier Juin jusqu'au 1.^{er} Janvier 1803, pour les sept mois 60^l 33^s qui sont en diastère.

Total des recettes

No. 26
2466.^s 64^{ls}

Dépense

Pour le traitement du Directeur	276	73 ^{ls}
Pour sa table à raison de 24. Souds par jour, suivant l'ancien usage	216	"
Pour le traitement pécuniaire des Citoyens pensionnaires Callamard Sculpteur, Grandjean architecte, Gasse architecte, Gaudard	488.	73 ^{ls}

3150 bis
 et. de ces pieces

	De l'autre part	488 ^l 75
	Peintre <u>Moneton et Marin</u> sculpteurs. Ces quatre derniers s'étant rendus à Rome aussi tôt qu'ils ont eu touchés les indemnités du Voyage	245 ^l 24.
	pour la nourriture, pendant les trois mois, des C ^{ms} Callamaru et Grandjean.	
	puis celle du C ^m Gasse arrivé le 15 ^e Juin	88. 75.
	pour la Voiture	96
1. 2. 3.	les 3 états chargés des différentes personnes au service de l'établissement	134 50.
4.	Note de <u>Cécile Orfroy</u> femme de charge du Palais, contenant les dépenses de détails et journalières pendant le trimestre reçu du 1 ^{er} nivose	57. 24
5.	à <u>Giovanni Rotti</u> pour 12 charrettes de bois, quittance du 29. 7 ^{me}	29. 60.
6.	à <u>Pierre Baroni</u> , apothicaire, quittance du 3 X ^{me} 1802	5. 5.
7.	à <u>Antonio Mariotti</u> , chaudronnier, reçu du 4. Janvier 1803	10 80
8.	à <u>François Prioli</u> , serrurier, reçu du 30 décembre 1802	1 40
9.	à <u>Vincenzo Pichiani</u> , charbonnier, pour trois Voitures de charbon, quittance du 30 X ^{me} 1802	27. 67.
	Total des Dépenses	1175 ^l 8.

Récapitulation

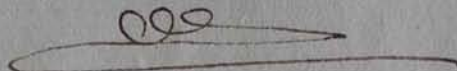
la recette est de	2,466 ^l 64 ^l	qui sont argent de France	13,566 ^l 50 ^{ca}
la dépense s'élève à	1175 ^l 8	qui sont argent de France	6,462 95
la recette passe la dépense de	1,291	56. qui sont argent de France.	7.103. 55.

Verifié et arrêté le présent compte quant à la Recette à la somme de deux mille quatre cent soixante six quatorze centimes qui font en argent de France trois mille cinq cent soixante six francs, cinquante centimes, et la dépense à celle de mille cent soixante quinze quatorze centimes, qui font en argent de France six mille quatre cent soixante deux francs, quatre-vingt-quinze centimes. Don il résulte que la recette surpasse la dépense de mille deux cent quatre-vingt onze quatorze centimes soixante cinq centimes.

Rome ce 15 nivose an 5^e de la République Française

Jura

N^o.
4.



Conto delle Spese fatte nel palazzo di Janina nei mesi di Vendemmiaim
Dummain et Primain d'ordine del Cittadino Lucie Direttore della Scuola
delle belle arti in Roma per me Cecilia onofri guarda adbova del detto
Palazzo.

per Candelle oglio Lucro Caffè Limone & periti in mesi	-----	34 = 00 = 0
per tre fuochi, due di ferro uno per la Scuola del mudo l'altro per il guarda portone, poi uno di Rame per l'anticamera o sia Sala	-----	8 = 00 = 0
per una Scaldino di Rame	-----	1 = 80 = 0
per due Sedini di guarda adbova ed altra majida ottagli	-----	2 = 40 = 0
pagato agli fochini per avere portato, ed a Carrettieri per avere traspotato alla villa medicea quantita di Legnami e adbova vecchio	-----	8 = 56 = 0
per cinque trepodi di ferro per la Cucina poi unagradella e due pallette per servizio d'Atella	-----	3 = 98 = 0
per due Sacchi di Carboni	-----	2 = 40 = 0
al fochino che a Caricato maturato e Scanicato il Legno	-----	0 = 90 = 0
per vari Scoppi sia per il guarda portone sia per l'interno	-----	1 = 90 = 0
ricusato la Somma della Somma di piatte cinquantasette Stagocchi vinliquatro - quattro di 12 Di rivole dall'anno undici quattro e la + croce di Cecilia onofri	-----	57 = 24 = 0

1802:

M. Seurvi Direttore dell' Accademia di N. 6.

Adi 6: d. De Francia d. come seg. —————

De chin. chin. ell. p. Zij f. char. vj eq. ————— 40

Adi 20: d. De Extr. chin. chin. Bij f. b. n. vij inact. ————— 41

Adi 25: d. De oleo. font. Zij erinoph. et lactuc. a Bij Lead. Liquor. ————— 08

De g. vij m. e. i. —————

De Sulph. Ess. r. extr. Bij Lixiv. tart. g. jv. elq. Cinnamon. —————

Bij m. f. ellect. cu. add. elq. Cinnamon. Bij m. e. i. ————— 55

Adi 30: d. De Decoct. alb. Tys. Bij Symp. pap. alb. Bij et

repet. usq. ad nov. ero. cap. et hab. e. l. g. f. et r. ————— 94

B: n. jv vic. cr. ————— 72

Deq. et. pilul. Sapon. j. j. ————— 124

Adi 4: g. De Hirud. p. n. xij apl. ————— 32

De pulv. ad string. Bij ad us. —————

Adi 6: d. De Camphor. ras. g. vj Castor. p. g. vij ellect. triphet. ————— 25

magn. Bij m. Erace f. pilul. inact. ————— 24

Adi 10: d. De Gumm. arabic. Bij ad us. ————— 20

Adi 19: d. De chin. chin. ell. p. Zij f. char. jv eq. ————— 72

Deq. et. pilul. Sapon. j. j. ————— 48

Adi 8: g. De Sem. elleton. mund. Bij utat. ————— 40

De rad. passians. Bij vij utat. ————— 15

Adi 19: d. De linc. p. zinc. et vij utat. ————— 6: 13

318 bis

Somma e Seg.

Art. 25: gomme deper. pilul. Sapon. ja. \rightarrow 6: 13

Art. 14: d. Bucciana. all. Zij. Sels. cur. s. g. v. g. font. a. d. \rightarrow 72

Saprop. Rosar. Sekt. Zij. v. g. Cinamon. Zij. m. \rightarrow 51

Art. 17: d. d. El. e. Trigidat. d. r. Zij. v. g. Ceras. nigri. et
Chamomilla. Zij. Sels. Liquor. Sp. q. r. m. l. v. \rightarrow 12

Netto \rightarrow 7: 57

Io sotto scritto ho ricevuto il Soldo d. n. all. "Sease" del Sud.

Come infede Roma questo d. B. \rightarrow 1402

Pietro Baroni

En Momya Dargant \rightarrow 5 = 05 = 0

1. 1/2

Conto

N^o 7. 319

Della Accademia di Francia Con Statario
M^o Mariotti Due Pare Come Appreso

Adi ni: Luglio Leon

- Per un ovello nuovo di rame It ag. dentro — 60
- Adi 5: Agosto rimesso ad fuoco un piatto qual
era spiano questo ridotto ad uso di piatto e
dentro tutto allumato e battuto di fuo come
nuovo — 40
- E piu It ag. i 2 sud. piatto — 10
- Adi 9: Do It ag. tre fazzarole e tre Copercy
una marmitta con fuo It ag. pezzi otto — 80
- Adi 12: Do It ag. una marmitta e fuo It ag. — 10
- Adi 6: Settembre It ag. cinque fazz. e cinque
Copercy — 10
- Adi 12: Do It ag. tre fazzarole con Copercy — 60
- Adi 18: Do It ag. una fazzarola con fuo Copercy
ed uno squarcello dentro e fuori — 30
- Adi ni: Ottobre It ag. una marmitta con It ag. — 10
- Adi 14: Gbre It ag. cinque fazzarole e due
Copercy ed una fuchiana da sprassare
dentro e fuori — 80

— S. 00

Pommes frites — S:00

Allegri di malfoci una pezza grande — C — nr 2

Co' piu' Cing. uoz. al d. — — — — — C — nr

Per una marmitta di manzo con suo capuchio
nuovo a staga dentro senza file alla francese

di peso libbre Sedici Onze Otto a S:30 — C S:00 2

Al di nr: Alro = staga una marmitta e suo

Capuchio — — — — — C — 30

Momaye d'argent — — — — — In tutto — C 10:80

Io sottoscritto ho detto dal

Almo Direttorq della Accademia di

francia Louis Louis d'ici et de

per saldo del presente conto questo

di A Gennaro 1803 Antonio Martini

320

Bontò
Della Accademia di Brancian

Con

Antonio Maria Mariotti

Conto de Lavori fatti d'ho di Chiava
 vo per Servizio dell'Accademia di Fran-
 cia Adi 5. Gennaro 1801 =

32^{na}
 N. 4.

- 50 Per aver fatto due Ganzaria nodo grossi
 longi un palmo e un quarto per uno con
 Spina ribattuta di passo libra cinque con
 segnati che servono per una porta d'ingr-
 asso dell'igornata incima sopra alla Stala
 della Uigola della piombo 75

- 05 Per aver fatto una Staffa a due punte
 noua ingiro chiate a misura e messa
 in Grava a un Cateracio di una antipio-
 rta doua abita lo Maestro di Scola 072

- 15 Per aver levato da Grava lo serratura
 della porta doua abita il Mozzo di
 Coria in d'ho a comodarsi li ser-
 tri e fatoci la moita noua rimessa in
 Grava in d'ho 112

- 15 Per aver levato da Grava lo serratura
 da una Credenza al Muvo in d' Casa
 a comodarsi nella e contri fatoci la
 chiana noua e rimessa in Grava in d'ho 112
 Adi 10 Gennaro

- 30 Per aver accomodato una ridica suu uat-
 a scortato la due piastria a misura e
 rochiata a caldo e fatoci la grappa da
 Muvo e fatta le picola a tutta e duale
 Messa in Grava che serve
 d'aver una tiratura di 7 palme 45
 1:15

Per aver fatto una chiave nuova Trajanata
 fatta di un pezzo a misura di una serratura
 sua ed detta serratura Massimiana
 - 30 via di Noie a un tintore in Colina - 45

Per aver fatto una piastrina di lamina
 era che serve per dare un a chiudete
 - 05 la d^a serratura - 072
 Ad 10 g. Pa.

Per aver scottato a caldo li Tra piedi di
 un giaccone ingirochiati da piede e
 - 10 Confegnato - 15

Per aver fatto una chiave nuova simile
 a un'altra sua che serve per la Porta
 - 20 della Loggia - 30
 Ad 3 X Pa.

Per aver fatto tre pezzi di ferro tondo con
 gli palmi 1/2 per uno con rampo ton
 do e un' altra e due la porta di matipoli
 ti che servono per la nave il fiume e
 - 30 Lo Studio - 45

2:10 m. cup
2:40 m. d'argento
 Si sono de m. i. s. e. tanti alle loro giusti or
 a. p. m. l. alla somma di m. d'argento e d. 40 m. d'argento
 Justo di 18 Dicembre 1602
 Giulio Tublenas Brod
 m. d' 1:40 m.

212

Ho ricevuto la Somma qui accanto menzionata di due
Lodi Sapienti dieci dal Cittadino Luigi Doretton
della Scuola delle bell'arte in Roma —

quattro di 30 per 1802 10 FRANCESCO GIARDI

En Monnaie d'argent — ^{n:} ^{di:} 1 = 40 = 0

324

N^o 3. Ecole Française des beaux arts à Rome

Nous soussignés reconnaissons avoir reçu du citoyen susd^é,
 Directeur de l'Ecole française des beaux arts à Rome, la somme
 à chacun de nous assignée, suivant la nature de notre service dans
 le Palais de cette Ecole

Savoir

Pour le mois susdit au ouvrier.

Emargement	Nom &c.	Nature de leur service.	Somme qu'ils ont reçue
Jacques Bonneton	Jacques Bonneton	Portier	6
Benedetto Ceppari	Benedetto Ceppari	Domestique	6
Dominique Cartore	Dominique Cartore	Domestique	6
Giovanni Bertori	Giovanni Bertori	Cuisinier	h
Pietro Betti	Pietro Betti	Garçon de peine	h
Paolo Pera	Paolo Pera	Cocher	7
Cecilia Affroi	Cecilia Affroi	Femme de charge	h
Marianna Seri	Marianna Seri	Sens ^{te} Du gouvernement	h
Joseph Subleras	Joseph Subleras	Architecte.	h 50 ^{ds}

h 50^{ds}.

Vérifié et arrêté le présent Etat emargé à la somme
 de quarantetrois piastres cinquante Basoche, ce deux
 vendémiaire an douze de la République française

[Signature]

Ecole Francaise des beaux arts à Rome.

Nous soussignés reconnissons avoir reçu du Citoyen Suisse
la somme de treize mille six cent trois francs pour le
traitement qui nous est accordé par mois comme pensionnaire de
l'école française des beaux arts à Rome.

Pour le mois de Novembre an 11

Emargement	Nom &c.	Par An	Par mois.
	Bouillon	n'est pas venu à Rome	13. 63 ⁶³
	Dubut		13. 63.
	Callamar		13. 63.
	Guerin		13. 63.
	Dupaty		13. 63.
	Coussin		13. 63.
	Bouche	n'est pas venu à Rome	13. 63.
	Moutoni		13. 63.
	Clemence		13. 63.
	Barriette		13. 63.
	Marin		13. 63.
	Gasse		13. 63.
	Gaudart		13. 63.
	Grandjean		13. 63.
	Bonnet		13. 63.

L'emargement des
Citoyens Dupaty et
Hornet. D. également
ont été payés en compte
dans le troisième
trimestre n'ayant été
payés qu'en fin
de leur année
à Rome -
pour mémoire
aussi que des Citoyens
Bouillon et Clemence

Sous la retenue faite à chacun d'eux sur le traitement
pécuniaire et déduite par le règlement

Total 59. 15.
236. 36.

326

Ecole Française des beaux arts à Rome

Nous soussignés reconnissons avoir reçu du citoyen Juvée la somme de treize piastres soixante trois Bayoches pour le traitement qui nous est accordé par mois comme pensionnaire de l'Ecole Française des beaux arts à Rome.

Pour le mois pluviose
an 11

Emargement	Nom.	Par an.	Par mois
	Bouillon	n'est pas venu à Rome	13. 63.
L. A. Dubut	Dubut		13. 63.
Callamoc	Callamoc		13. 63.
Guerin	Guerin		13. 63.
Dupaty	Dupaty		13. 63.
Coussin	Coussin		13. 63.
Bouché	Bouché	n'est pas venu à Rome	13. 63.
Mouton	Mouton		13. 63.
Clemence	Clemence		13. 63.
Barrette	Barrette		13. 63.
Maxin	Maxin		13. 63.
Gasse	Gasse		13. 63.
alph. Gaudard	Gaudard		13. 63.
Grandjean	Grandjean		13. 63.
Bonnet	Bonnet		13. 63.

pour la retenue faite à chacun d'eux sur le traitement pensionnaire et ordonnée par le règlement.

59. 15.⁰⁵
Total 236. 34.⁰⁵

327

Ecole Francaise des beaux arts à Rome.

Nous soussignés reconnoissons avoir reçu du Citoyen Suisse
 la somme de treize piastres soixante trois Rayochi pour le
 traitement qui nous est accordé par mois comme pensionnaire de
 l'Ecole française des beaux arts à Rome

(pour le mois d'Octobre an 11)

Emargement	Nomé.	Par an.	Par mois
	Bouillon	<i>n'est pas venu à Rome</i>	13 63
<i>L. H. Dubut</i>	Dubut		13 63
<i>Callamar</i>	Callamar		13 63
<i>Guerin</i>	Guerin		13 63
<i>Dupaty</i>	Dupaty		13 63
<i>Coussin</i>	Coussin		13 63
	Bouché	<i>n'est pas venu à Rome</i>	13 63
<i>Mouton</i>	Mouton		13 63
<i>Clemence</i>	Clemence		13 63
<i>Harriet</i>	Harriet		13 63
<i>Marin</i>	Marin		13 63
<i>Gasse</i>	Gasse		13 63
<i>alph. Gaudart</i>	Gaudart		13 63
<i>Grandjean</i>	Grandjean		13 63
<i>Donnet</i>	Donnet		13 63

Sous la retenue faite à chacun d'eux sur le traitement pécuniaire
 et ordonnée par le règlement

Total 236 34

328

Ecole Francaise des beaux arts à Rome.

Nous soussignés reconnaissons avoir reçu du Citoyen suscé
 La somme de treize Mâstres soixante trois Rayoches pour le
 traitement qui nous est accordé par mois comme pensionnaire de
 l'Ecole française des beaux arts à Rome.

Pour le mois germinal an 11^e.

Emargement	Nom &c.	Par an	Par mois
	Bouillon	n'est pas venu à Rome	13. 63. ¹⁵
A. A. Dubut	Dubat		13. 63.
Callamar	Callamar		13. 63.
Guerin	Guerin		13. 63.
Dupaty	Dupaty		13. 63.
Coussin	Coussin		13. 63.
Bouché	Bouché	n'est pas venu à Rome	13. 63.
Mouton	Mouton		13. 63.
Clemence	Clemence		13. 63.
barriette	barriette		13. 63.
Marin	Marin		13. 63.
Gasse	Gasse		13. 63.
alph. gaudart	Gaudart		13. 63.
Grandjean	Grandjean		13. 63.
bonnet.	bonnet.		13. 63.

Sur la retenue faite à chacun d'eux sur le traitement pécuniaire
 et ordonnée par le règlement.

59. 15.
 Total 256. 34.¹⁵

Ecole Francaise des beaux arts à Rome.

Nous soussignés reconnissons avoir reçu du Citoyen Juré
la somme de treize Pistres soixante trois Napochi pour le
traitement qui nous est accordé par mois comme pensionnaire de
l'Ecole française des beaux arts à Rome.

Pour le mois floreal an 11

Emargement.	Nomé.	Par an.	Par mois
	Bouillon	n'est pas venu à Rome	13 63 ^{ds}
J. P. Dubut	Dubut		13 63.
Callamar	Callamar		13 63.
Guerin	Guerin		13 63.
Dupaty	Dupaty		13 63.
Coussin	Coussin		13 63.
	Bouche	n'est pas venu à Rome	13 63
Mouton	Mouton		13 63.
Clemence	Clemence		13 63.
Barriette	Barriette		13 63.
Marin	Marin		13 63.
Gasse	Gasse		13 63
alph. Gaudart	Gaudart		13 63
Grandjean	Grandjean		13 63
Bonnet	Bonnet		13 63.
Pour la retenue faite à chacun d'eux sur le traitement pécuniaire ci ordonnée par le règlement			39 15.
Total			136 34 ^{ds}

330

Ecole Française des beaux arts à Rome.

Nous soussignés reconnaissons avoir reçu du Citoyen Jusée la somme de trois piastres soixante trois Bayochi pour le traitement qui nous est accordé par mois comme pensionnaire de l'Ecole française des beaux arts à Rome.

pour le mois précité au 11.

Emargement	Noms.	Par An.	Par mois
	Bouillon	n'est pas venu à Rome	12 63.
A. B. Dubut	Dubut		12. 63.
Callamar	Callamar.		12. 63.
Guérin	Guérin		12. 63.
Dupaty	Dupaty		12. 63.
Coussin	Coussin		12. 63.
	Bouche	n'est pas venu à Rome	12 63.
Moutony	Moutony		12. 63.
Alemence	Alemence		12. 63.
Harriet	Harriette		12. 63.
Marin	Marin		12. 63.
Gasse	Gasse		12. 63.
alph. gaudart	Gaudart		12. 63.
Grandjean	Grandjean		12. 63.
Bonnet	Bonnet		12. 63.

pour la retenue faite à chacun d'eux sur le traitement pécuniaire et ordonnée par le règlement

59. 15.
Total 256. 34.

231

École Française des beaux arts à Rome.

Nous soussignés reconnaittons avoir reçu du Citoyen Suisse
 La somme de trois piastres soixante trois Bayochi pour le traitement
 qui nous est accordé par mois comme pensionnaire de l'École
 française des beaux arts à Rome.

Pour le mois Messidor an Ouze

Emargement	Nom de.	Par an.	Par mois.
	Bouillon	net payé ven. à Rome	13. 63.
A. A. Dubut	Dubut		13. 63.
Callomas	Callamar		13. 63.
Guerin	Guerin		13. 63.
Dupaty	Dupaty		13. 63.
Coussin	Coussin		13. 63.
	Bouché	net payé ven. à Rome	13. 63.
Montoy	Moutoni		13. 63.
Hémence	Clemence		13. 63.
Harriet	Harriette		13. 63.
Marin	Marin		13. 63.
Gasse	Gasse		13. 63.
alph. Gaudart	Gaudart		13. 63.
Grandjean	Grandjean		13. 63.
Honnet	Honnet		13. 63.
Pour la retenue faite à chacun d'eux sur le traitement pécuniaire et ordonnée par le règlement			59. 15.
Total			236. 36.

232

Ecole Française Des beaux arts à Rome.

Nous soussignés reconnaissons avoir reçu du Citoyen Suisse
 La somme de treize piastres soixante trois s'ayoché pour le traitement
 qui nous est accordé par mois, comme pensionnaire de l'Ecole
 française des beaux arts à Rome.

Pour le mois Thermidor an cinquième

Emargement	Nom	Par an	par mois
	Bouillon	n'est pas venu à Rome	13 63.
A. Dubut	Dubut		13. 63.
Callamar	Callamar		13. 63.
Guerin	Guerin		13. 63.
Dupaty	Dupaty		13. 63.
Coussin	Coussin		13. 63.
	Bouché	n'est pas venu à Rome	13 63.
Moutoni	Moutoni		13. 63.
Clemence	Clemence		13. 63.
bariette	bariette		13. 63.
Marin	Marin		13. 63.
Gasse	Gasse		13. 63.
alyst. Gaudart	Gaudart		13. 63.
Grandjean	Grandjean		13. 63.
bonnet	bonnet		13. 63.

Sous la retenue faite à chacun deux sur le traitement pécuniaire est
 ordonnée par le règlement.

Total 59. 15.
 236. 34.

333

Ecole Francaise des beaux arts à Rome.

Nous soussignés reconnaissons avoir reçu du Citoyen Suisse
 la somme de treize mille sept cent cinquante francs pour le traitement
 qui nous est accordé par mois comme pensionnaires de l'Ecole
 française des beaux arts à Rome.

Pour le mois de Janvier au Oure,

Emargement	Nom &c.	Par an	Par mois
	Bouillon	n'est pas venu à Rome	13. 63.
A. Dubut	Dubut		13. 63.
Callamar	Callamar		13. 63.
Guerin	Guerin		13. 63.
Dupaty	Dupaty		13. 63.
Coussin	Coussin		13. 63.
	Bouché	n'est pas venu à Rome	13. 63.
Mouton	Mouton		13. 63.
Clemence	Clemence		13. 63.
Barriette	Barriette		13. 63.
Marin	Marin		13. 63.
Gasse	Gasse		13. 63.
Alph. Gaudart	Gaudart		13. 63.
Grandjean	Grandjean		13. 63.
Bonnet	Bonnet		13. 63.
Pour la retenue faite à chacun d'eux sur le traitement pécuniaire et ordonnée par le règlement.			59. 15.
Total			136. 34.

N^o 1.

334

École Française des beaux arts à Rome

Nous soussignés en marge reconnaissons avoir reçu du Citoyen
 Juvénat directeur de l'École française des beaux arts à Rome, la somme
 à chacun de nous assignée, suivant la nature de notre service dans
 le Palais de cette école.

Savoir.

Pour le mois Vendémiaire
 an 5^e.

Emargement.	Nom &c.	Nature de leur service.	Somme qu'ils ont reçue
Jacques Bonnetton	Jacques Bonnetton	Portier	6. ^{liastar}
Benedetto Ceppari	Benedetto Ceppari	Domestique	6.
Dominique Carton	Dominique Carton	Domestique	6.
lo francesco Moladori	Francesco Moladori	Cuisinier	h.
lo Giacomo Carra	Giacomo Carra	Garçon de Seine	h.
lo Paolo Pera	Paolo Pera	Cocher	7
Cecilia Offroi	Cecilia Offroi	Femme de charge	h.
Marianna Seri	Marianna Seri	Sensonnaire du Gouverneur	h.
Joseph Subleras	Joseph Subleras	Architecte	h. 50.
			h. 50.

Lesquels ont été le présent Etat emargé, à la somme de quarante-cinq
 piastre cinquante Aspreccis. Ce 2^e Vendémiaire an 5^e de la République
 Française, Rome.

N^o 2

Ecole Francaise des beaux arts à Rome

Nous soussignés en marge reconnaissons avoir reçu du citoyen
 Juvénal Directeur de l'Ecole française des beaux arts à Rome, la somme
 à chacun de nous assignée suivant la nature de notre service dans
 le Palais de cette Ecole.

Savoir

Pour le mois de Juin 1794

Emargement.	Nom &c.	Nature de leur service	Somme qu'ils ont reçue
Jacques Bonnetton	Jacques Bonnetton	Portier	6. ^{Piastres}
Benedetto Ceppari	Benedetto Ceppari	Domestique	6.
Dominique Carton	Dominique Carton	Domestique	6.
io Francesco Moladori	Francesco Moladori	Cuisinier	4.
io Giacomo Carra	Giacomo Carra	Garçon de peine	4.
io Paolo Pera	Paolo Pera	Cocher	7.
quattro e la Cecilia Offroi	Cecilia Offroi	Femme de charge	4.
Maria Anna Seri	Maria Anna Seri	Pensionnaire du Gouverneur	4.
Prof. Subleras	Joseph Subleras.	Architecte.	4. 50 ^{ts}

41. 50^{ts}.

Verifié et arrêté & ordonné par le dit Directeur, à la somme de quarante
 une piastres, cinquante de apostoli le 4^o Juin 1794 au onzième de la
 République Française, Rome.

Mull

N^o 5.

336

Ecole Francaise des beaux arts à Rome

Nous soussignés en marge reconnaitons avoir reçu du citoyen
 Juvénal Directeur de l'Ecole Francaise des beaux arts à Rome la somme à
 chacun de nous assignée, suivant la nature de notre service dans le
 Palais de cette Ecole.

Savoir:

Pour le mois finissant
 au 1^{er} Octobre

Emargement.	Noms.	Nature de leur service.	Somme qu'ils ont reçue.
Jacques Bonnetton	Jacques Bonnetton	Pottier	6. ^{liastres}
Benedetto Ceppari	Benedetto Ceppari	Domestique	6
Dominique Carloni	Dominique Carloni	Domestique	6
io Francesco Moladori	Francesco Moladori	Cuisinier	h
io Giacomo Carra	Giacomo Carra	Garçon de pince	h
io Paolo Pera	Paolo Pera	Cocher	7.
Cecilia Offroi	Cecilia Offroi	Femme de charge	h
Maria Anna Seri	Marianna Seri	ensionnaire du Gouvern ^{ement}	h
Joseph Subleras	Joseph Subleras	Architecte.	h ^{50.}

44. ^{50.}

Verifié et arrêté le présent Etat emargé, à la somme de
 quarante quatre piastres, cinquante Scapocchi et 9 Deniers au
 ouze de la République Francaise - Rome

M. Juvénal

N^o 1

774

Ecole Francaise des beaux arts à Rome

Nous soussignés reconnissons avoir reçu du Citoyen suscité Directeur de l'école française des beaux arts à Rome la somme à chacun de nous assignée suivant la nature de notre service dans le palais de cette Ecole.

Savoir.

Pour le mois de Novembre an 11

Emargement	Noms	Nature de leur services.	Somme qu'ils ont reçue.
Jacques Bonnetton	Jacques Bonnetton	Portier	6
Benedetto Ceppari	Benedetto Ceppari	Domestique	6
Dominique Carton	Dominique Carton	Domestique	6
ie Francesco Moladori	Francesco Moladori	Cuisinier	4
io Giacomo Carra	Giacomo Carra	Garçon de peine	4
io Paolo Pera	Paolo Pera	Cocher	7
Groux de Cecilia offri	Cecilia offri	femme de charge	4
Maria Anna Seri	Maria Anna Seri	lens ^{de} du Gouvernement	4
Pi ^{er} Subleras	Joseph Subleras.	Architecte	4. 50.

41 50.

Verifié et arrêté le present Etat emargé à la somme de quarante un piastres, cinquante dragochi en 2 p^{is}ciols en or de la République française

[Signature]

338

Ecole Française des beaux arts à Rome.

N^o 2

Nous soussignés reconnaittons avoir reçu du Citoyen surcé, Directeur de l'école française des beaux arts à Rome, la somme à chacun de nous allouée suivant la nature de notre service dans le palais de cette Ecole.

Savoir.

pour Le mois pluviose
an 11.

Emargement.	Nom &c.	Nature de leur service.	Somme qu'ils ont reçue
Jacques Bonnetton	Jacques Bonnetton	Portier	6
Benedetto Ceppari	Benedetto Ceppari	Domestique	6
Dominique Carton	Dominique Carton	Domestique	6
io francesco Moladori	Francesco Moladori	Cuisinier	6
io Giacomocarra	Giacomo Carra	Garçon de peine	6
io Paolo Pera	Paola Pera	Cocher	7.
Croce X di Cecilia Offroi	Cecilia Offroi	femme de charge.	6.
Maria Anna Seri	Marianna Seri	Pendi du gouvernement	6
Joseph Subleras	Joseph Subleras.	Architecte.	6 50.

41. 50.

Verifié et arrêté le présent Etat emargé, à la somme de quarante un piastres cinquante Dragochi le 2 Ventose an onze de la République Française

[Signature]

329

Ecole Francaise des beaux arts à Rome.

N^o 5.

Nous soussignés reconnissons avoir reçu du Citoyen Juvée Directeur de l'Ecole française des beaux arts à Rome la somme à chacun de nous assignée suivant la nature de notre service dans le Palais de cette Ecole

Savoir.

pour le mois de Octobre an 11

Emargement	Nom &c.	Nature de leur service.	Somme qu'ils ont reçue
Jacques Bonnetton	Jacques Bonnetton	Portier	6 ⁰⁰
Benedetto Ceppari	Benedetto Ceppari	Domestique	6
Dominique Carton	Dominique Carton	Domestique	6
Francesco Moladori	Francesco Moladori	Cuisinier	4
Giacomo Carra	Giacomo Carra	Garçon de peine	4
Paulo Pera	Paulo Pera	Cocher.	7.
Cecilia Offroi	Cecilia Offroi	Femme de charge	4
Maria Anna Seri	Maria Anna Seri	Sensé du Gouvernement	4
Joseph. Subleras	Joseph. Subleras.	Architecte.	4. 50

M. 30.

Verifié et arrêté le présent Etat emargé à la Somme de quarante. un g. l. s. cinquante Scyacchi 62 germiné an onze de la République française.

Juvée

N^o
1

340

Ecole Francaise des beaux arts à Rome

Nous soussignés reconnaissons avoir reçu du citoyen Jusse Directeur de l'Ecole Francaise des beaux arts à Rome, la somme à chacun de nous assignée suivant la nature de notre service dans le Palais de cette Ecole.

Savoir

Pour le mois de germinal an II^e

Emargement	Nom &c.	Nature de leur service.	Somme qu'ils ont reçue
Jacques Bonneton	Jacques Bonneton	Portier	6 ^l 6 ^s
Benedetto Ceppi	Benedetto Ceppari	Domestique	6.
Domenico Carboni	Domenico Carboni	Domestique	6.
Giovanni Bertoni	Giovanni Bertoni	Cuisinier.	4.
Pietro per Giacomo Amalato	Giacomo Carra	Garçon de Seine	4.
	Paolo Pera	Cocher	7.
io Paolo Per ou di Cecilia on fion	Cecilia Offroi	Femme de charge	4.
Maria Anna Seri	Marianna Seri	seni du gouvernement	8.
Joseph Subleras	Joseph Subleras.	Architecte	2. 50.

Total 41. 50.

Verifié et arrêté le présent état Emargé à la Somme de quarante une grattes cinquante Sapocchi & 2 Fioral au ordre de la République Francaise.

[Signature]
1794

N^o 2

341

Ecole Francaise des beaux arts à Rome

Nous soussignés reconnaittons avoir reçu du Citoyen Suisse Directeur de l'Ecole Francaise des beaux arts à Rome la somme à chacun de nous assignée suivant la nature de notre service dans le Palais de cette Ecole.

Savoir

Pour le mois floréal an 11^e

Embarquement	Noms	Nature de leur service.	Somme qu'ils ont reçue
Jacques Bonnetton	Jacques Bonnetton	Portier	6.
Benedetto Ceppari	Benedetto Ceppari	Domestique	6.
Dominique Carton	Dominique Carton	Domestique	6.
Giovanni Bertoni	Giovanni Bertoni	Cuisinier	4.
Giacomo Carra	Giacomo Carra	Garçon de Seine	4.
Paulo Pera	Paulo Pera	Cocher	7.
Cecilia Offroi	Cecilia Offroi	Femme de charge	4.
Maria Anna Seri	Maria Anna Seri	Sendi du Gouvernement	2.
Joseph Subleras	Joseph Subleras	Architecte	2. 50.

Total 41 = 50

Verifié et arrêté le présent Etat et mangé à la somme de quarante une piastre cinquante Sapocchi, 62 grains et de l'un ou de la République Française.

[Signature]

362

Ecole Française des beaux arts à Rome

N^o 3

Nous soussignés reconnissons avoir reçu du Citoyen Juree Directeur de l'Ecole Française des beaux arts à Rome la somme de chacun de nous allouée suivant la nature de notre service dans le Palais de cette Ecole.

Savoir

Pour le mois prairial an 11.

Emargement	Noms.	Nature de leur service.	Somme qu'ils ont reçue
	Jacques Bonneton	Portier	6. ¹ ^c
	Benedetto Ceppi	Domestique	6. "
	Dominique Carton	Domestique	6.
^{io Pa}	Giovanni Bertoni	Cuisinier	4.
^{io Paolo}	Giacomo Carrara	Garçon de Seine	4.
	Paulo Pera	Cocher	7.
^{io}	Cecilia Offroy	Femme de charge	4.
	Marianna Seri	Sendi ^{tes} Du gouvernement	4.
	Joseph Subleras	Architecte	4. 10. ^c

Total 41 = 30

Verifié et arrêté le présent Etat emargé à la Somme de quarante une piastres cinquante d'asprochi. Le 2 Messidor de l'an 11 de la République Française.

M. M. L.

343

N^o 1 Ecole Francaise des beaux arts à Rome

Nous soussignés reconnissons avoir reçu du citoyen Jean Directeur de l'Ecole Francaise des beaux arts à Rome la somme à chacun de nous allouée suivant la nature de notre service dans le plan de cette école

Savoir

pour le mois Messidor an six

Emargement	Nom &c.	Nature de leur service	Somme qu'ils ont reçue
Jacques Bonneton	Jacques Bonneton	Portier	6.
Benedetto Ceppari	Benedetto Ceppari	Domestique	6.
Dominique Carton	Dominique Carton	Domestique	6.
Giovanni Bertoni	Giovanni Bertoni	Cuisinier	4.
Pietro Betti	Pietro Betti	Garçon de peine	4.
Paolo Pera	Paolo Pera	Cocher	7.
Cecilia Offroi	Cecilia Offroi	Femme de charge	4.
Maria Anna Seri	Marianna Seri	Sens. du gouvernement	2.
Joseph Subleras	Joseph Subleras	Architecte.	4. 50.

Total 41 50.

Verifié et arrêté le present état emargé à la somme de quarante une piastres cinquante sayoocchi et deux sterminidor an six de la République Francaise

J. M. U.

N^o 2

344

Ecole Francaise des beaux arts à Rome

Nous soussignés reconnaissons avoir reçu du citoyen Juvet, directeur de l'école française des beaux arts à Rome, la somme à chacun de nous assignée, suivant la nature de notre service dans le Palais de cette Ecole.

Savoir.

Pour le mois Thermidor an Onze

Emargement	Nom &	Nature de leur service	Somme qu'ils ont reçue
Jacques Semiller	Jacques Bonneton	Portier	6 ^{l.}
Benetto Ceppi	benedetto Ceppari	Domestique	6
Dominique Carter	Dominique Carton	Domestique	6
Giovanni Bertoni	Giovanni Bertoni	Cuisinier	h
Pietro Betti	Pietro Betti	Garçon de peine	h
Paolo Pera	Paolo Pera	Cocher	7
Cecilia Affro	Cecilia Affro	Femme de charge	h
Maria Anna Seri	Maria Anna Seri	Sens ^{tes} du gouvernement	h
Joseph Subleras	Joseph Subleras	Architecte	h 50 ^{os}

M. 50^{os}

Verifié et arrêté le présent Etat emargé à la somme de quarante six grattes cinquante Bapochi, à deux fructidor an onze de la République Française

Juvet

Ecole Francaise des beaux arts à Rome

Nous soussigné reconnaitsons avoir reçu du citoyen Juvée
 la somme de mille six cent soixante trois Bayoches pour le traitement
 qui nous est accordé par mois comme pensionnaire de l'Ecole Francaise
 des beaux arts à Rome

Pour le mois Vendémiaire an 6

Emargement	Nom &	Par an	Par mois
	Bouillon	n'est pas venu à Rome	10 60
pour M ^r Dubut	Dubut		10 60
Callamano	Callamar		10 60
Guerin	Guerin		10 60
Dupaty	Dupaty		10 60
Coussin	Coussin		10 60
	Bouche	n'est pas venu à Rome	10 60
Mouton	Mouton		10 60
Blime	Clemence		10 60
J. Barriete	Barriete		10 60
Marin	Marin		10 60
Gasse	Gasse		10 60
	Gaudas		10 60
Grandjean	Grandjean		10 60
Sonnet	Sonnet		10 60

Sur la retenue faite à chacun d'eux sur le traitement pecuniaire
 et ordonnée par le règlement

Total 59 15
156 36

346

Ecole Française des beaux arts à Rome

Nous soussignés reconnaissons avoir reçu du citoyen Suisse
 la somme de treize piastres soixante trois Sajochi pour le traitement qui
 nous est accordé par mois comme pensionnaire à l'Ecole française des
 beaux arts à Rome

pour le mois d'août 1792

Emargement	Nom	Par an	par mois
	Bouillon	n'est pas venu à Rome	13 63
<i>oussire pour M. & Dubut</i>	Dubut		13. 63.
<i>Callamar</i>	Callamar		13. 63.
<i>Guerin</i>	Guerin		13. 63.
<i>Dupaty</i>	Dupaty		13. 63.
<i>oussire</i>	Coussin		13. 63.
	Bouché	n'est pas venu à Rome	13 63
<i>Montouy</i>	Moutoni		13. 63.
<i>Hémery</i>	Clemence		13. 63.
<i>Harriet</i>	harriete		13. 63.
<i>Martin</i>	Martin		13. 63.
<i>Gasse</i>	Gatte		13. 63.
	Gaudas		13. 63.
<i>Grandjean</i>	Grandjean		13. 63.
<i>Sonnet</i>	Sonnet		13. 63.

pour la retenue faite à chacun d'eux sur le traitement pécuniaire et
 ordonnée par le règlement.

Total 139. 15.
 236 34.

347

Ecole Francaise des beaux arts à Rome

Nous soussignés reconnaissons avoir reçu du Citoyen Surès
 La somme de treize piastres soixante trois Trajschi pour le traitement
 qui nous est accordé par mois comme pensionnaire de l'Ecole Francaise des
 beaux arts à Rome

pour le mois finnaire du surc

Emargement	Noms	Les An	pas mois
	Douillon	est pas venu à Rome	13 ^{piastres} 63.
Surès	Dubut		13. 63.
976 Dubut	Callamar		13. 63.
Callamar	Guerin		13. 63.
Guerin	Dupaty		13. 63.
Dupaty	Coussin		13. 63.
Coussin	Bouché	est pas venu à Rome	13 63.
Mouton	Mouton		13. 63.
Hémery	Clemence		13. 63.
J. Barriete	Barriete		13. 63.
Marin	Marin		13. 63.
Gasse	Gasse		13. 63.
Gaudar	Gaudar		13. 63.
Grandjean	Grandjean		13. 63.
Sonnet	Sonnet		13. 63.

Sur la retenue faite à chacun d'eux sur le traitement pécuniaire et
 ordonnée par le règlement

59. 15.
 Total 236. 34.

348